



GITE de CARACTERE Compeyre, Aveyron (12)

Bref descriptif

6 chambres/ 10-12 personnes



- Randonnées pédestre, VTT
- Baignade (plages de rivière 2km, lacs 32km)
- Pêche (Tarn, 1km)
- Piscine collective, toboggan, bassin ludique, pataugeoire : 7km
- Equitation (centre équestre du Sonnac) : 15 km
- Canoë-Kayak : Compeyre 2km
- Parapente : Millau 7 km

Capacité maximum : 14 adultes + 2 bébés

Animaux refusés

Surface totale : 300m²

Altitude : 400m

Exposition pièces à vivre : Sud

Services à proximité :

Tous commerces : 7km (Millau)

Comptoir paysan, épicerie, boulangerie,

boucherie : 2km (Aguessac)

Médecin : 2km (Aguessac)

Pharmacie : 2Km (Aguessac)

Cette charmante maison ancienne dans village médiéval vous accueille pour un séjour inoubliable. Vacances à la campagne, avec baignade en rivière, canoë, randonnée, visites (viaduc de Millau, Roquefort, châteaux, etc). Maison avec 6 chambres dont une suite parentale, 3 salles-de-bain, un grand séjour et une terrasse de 30m² avec barbecue et salon de jardin. WIFI, TVs écrans plats, parking gratuit au pied de la maison, possibilité de location des draps, service ménage.

Descriptif :

Gite indépendant sans vis-à-vis, sur 3 étages, dans un village tranquille, 6 chambres (1x160, 3x140, 2x110, 2x90 collés, 2x90, 2 lits bébé), 3 salles-de-bain (2 baignoires, 1 douche), cuisine (l-vaisselle), salon (2 canapés, TV), chauffage central, cheminée, WIFI gratuit, jeux de société, livres enfants, L-linge, terrasse, barbecue, salon de jardin, parking privé, loc draps + linge de toilette, ménage en option.



22 sentier du Raidillon, Compeyre, GPS : N: 44°9'41" E: 3°5'58" ou Longitude : 3.0994444 Latitude : 44.1613889

Accès :

Si vous venez par l'A75 ou par Millau, vous entrez à Compeyre après une côte de 1km. Une grande intersection (dominée par la mairie) vous permet d'accéder à un parking (complètement à gauche) de monter en direction de Soulacroup (en haut à gauche) d'aller vers le centre du village (en haut en face) ou de descendre vers les Gorges du Tarn (tout droit, en bas). Vous pouvez vous garer ici s'il y a de la place ou **suivre la direction Soulacroup (en haut à gauche) pour vous garer, 100m plus haut sur un petit parking de 4 places, à droite adossé à un escalier en pierre. La maison est en haut de cet escalier (cf la photo pour la reconnaître).**

Si vous arrivez des Gorges du Tarn, (Rivière-sur-Tarn, Pailhas) continuez toujours tout droit sur cette route qui longe le village par le bas jusqu'à arriver à une grande intersection avec 4 routes. Cette intersection est dominée par la mairie et vous propose d'aller tout droit et de ressortir du village, au milieu et de vous garer sur un parking, ou en haut en direction de « Soulacroup ». **Garez-vous ici ou montez en direction de Soulacroup et garez-vous 100 m plus haut sur un petit parking de 4 places, à votre droite, adossé à un escalier en pierre. La maison est en haut de cet escalier et du sentier des giroflées.**

L'entrée se fait sur le côté droit de la maison en haut de la calade « Sentier du Raidillon » qui la longe.

TARIFS	semaine	A la nuit
Juillet Août	1150€	/
Vacances de Noël	1150€	300€ (3 nuits min)
Mai Juin Septembre + vac scolaires évènements spéciaux	1100€	300€ (min 2 nuits)
Novembre à Février (hors VS)	950€	250€ (min 2 nuits)

Mode de paiements acceptés : chèques, espèces, virements.

Services complémentaire pour votre confort :

Personne supplémentaire : 5€/nuit/pers (+ de 2 ans)

Location linge : 10€/lit simple, 20€/lit double,

5€/serviette de bain, 5€/torchon.

Ménage : 150€ (si le ménage n'est pas fait correctement la caution pourra être retenue)

Bois pour la cheminée : 20€/coffre (=1/4 de stère)



GITE de CARACTERE Compeyre, Aveyron (12) Contrat de location

Entre les soussignés « Propriétaire » : et « Locataire » :



Mme Rivière Montrozier
Marie-Joe
22 Sentier du Raidillon,
12520 Compeyre
Tel : 06 88 14 81 43

Nom :
Prénom :
Adresse mail :
Adresse :
Numéro de portable et fixe :

Origine de la réservation :
... ..

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du au
soit nuits, pour personnes.

Montant du loyer total :€

A régler sur place :

Services complémentaires pour votre

(électricité et chauffage inclus),

Arrhes de 20%, soit€ doivent
être versées par le locataire avant le
pour valider la réservation.

Au plus tard à votre arrivée :

- Solde de€
- Dépôt de garantie de 500 €* pour casse ou vol.
- Caution ménage de 150 €* pour couvrir les frais s'il n'est pas fait correctement**

Consommation d'eau :

Compteur à l'arrivée :
Compteur au départ :
Consommation :m³ x 5 €
=€.

Taxe de séjour (en sus): 0.45..€
par nuit et par adulte de + de 18ans
(non inclus dans le loyer)

Personnes supplémentaires (au
delà de 12 personnes), hors bébé de
- de 2 ans : 5€ x ...nuits
x...pers=.....

confort : (entourez votre choix)

- Service de ménage : oui non
(service non inclus, possibilité d'y souscrire moyennant 150€)
- Location de draps : oui non
nombre : (10€/lit simple, 20€/lit double, taie d'oreiller inclus)
- Location de linge : oui non
nombre : (5€ par serviette de bain et par torchon loué)
- Coffre de bois : oui non
(20€/coffre = ¼ de stère environ)

Adresse d'envoi du contrat : Mme Vetter – 22 Sentier du Raidillon – 12520 COMPEYRE (chèque à l'ordre de Mme Vetter)

RIB pour les virements : IBAN : FR76 1120 6000 0700 0126 9647 077 – BIC (SWIFT) : AGRIFRPP812

Ci-joint les conditions générales (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif, le plan et les photos du gîte.

Fait en deux exemplaires à ...Compeyre..... le

Le propriétaire : Lu et approuvé

Le locataire : Lu et approuvé

*la caution et le dépôt de garantie vous seront rendus dans les 7 jours qui suivent votre départ.

**si vous ne prenez pas l'option ménage, vous devez rendre la maison dans l'état où vous l'avez trouvé : n'oubliez pas de vider la cheminée, le barbecue et les poubelles, nettoyer les vitres et miroirs, les sanitaires, plier les couvertures et descendre les draps de lits à la buanderie

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- a) **Les heures d'arrivée** sont normalement prévues à partir de (*jour- heure*)...16h-18h.....
Les heures de départ sont normalement prévues avant (*jour-heure*)9h-10h.....
- b) **Les animaux domestiques sont interdits dans la location.** En cas de non respect de cette règle, le dépôt de garantie de 500€ sera retenu par le propriétaire.
- c) Il est convenu qu'en cas de désistement :
- **du locataire :**
 - à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
 - à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.
 - **du propriétaire :**
 - dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de reverser les arrhes au locataire.
- d) Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Un des propriétaires est présent pour accueillir les locataires, il vous fait visiter la maison et vous informe de tous les détails pratiques. Le propriétaire et le locataire effectuent un état des lieux. Le propriétaire remet au locataire un inventaire des objets et des meubles ainsi que les clefs des biens loués.
- e) Si un retard de plus d'un jour par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.
- f) La réservation devient effective quand le locataire verse les arrhes s'élevant à 20% du montant de la location du séjour, avant la date convenue au moment du contact avec le propriétaire. Le solde est versé, au plus tard le jour de l'arrivée.
- g) Obligation d'occuper les lieux **personnellement et au nombre qui a été déclaré**, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. L'exercice de toute profession étant interdit, le locataire reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou des membres de son groupe. La présence de personnes supplémentaires est tolérée en journée, ne devant jamais excéder 20 personnes au total. Elle est en revanche strictement interdite la nuit et les visites ne doivent pas excéder 12h sous peine d'amende par jour et par personne supplémentaire.
- h) Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après **l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire.**
- i) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, électroménager, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. Un état des lieux contradictoire et un inventaire seront établis à l'entrée du locataire et feront l'objet d'un pointage en fin de location pour déterminer les possibles dégradations. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire à son départ :
- le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 150 €),
 - la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location,
 - le prix de nettoyage des couvertures rendues sales,
 - une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

En cas de dégradation, casse, vol ou autre, le montant dû est déterminé par accord amiable entre propriétaire et locataire. En cas de litige, un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le locataire avant son départ ou à défaut par le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme participation au paiement du loyer.

- j) Avant l'état de lieux de sortie, **le locataire doit restituer les locaux dans l'état où il les a trouvés** : rangement des objets, remise en place des meubles, sols propres (aspirateur et serpillère), pas de cendres dans la cheminée, réfrigérateur vidé, nettoyé et dégivré, poubelles vidées et sorties (bloc de poubelles sur la place en bas de la maison). Le locataire doit effectuer le ménage complet des biens loués (sauf paiement du service ménage): four nettoyé, nettoyage des chambres (en cas de location des draps, les descendre à la buanderie), cuisines, salles de bain et W-C. Le locataire restitue le jeu de clés qui lui a été prêté à son entrée dans la location.
- k) Le nombre de personnes utilisant la location ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum définie dans la fiche descriptive. A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas, le propriétaire est en droit de percevoir une majoration de prix. Cette majoration est communiquée au locataire et est consignée sur le contrat de location.
- l) En cas de non réalisation de l'inventaire à l'arrivée, impossibilité ou choix du locataire, il disposera de 24 heures pour vérifier l'inventaire et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. En cas de non réalisation de l'état des lieux au départ, en raison d'un choix du locataire, ou en raison d'un empêchement du propriétaire, ce dernier effectue unilatéralement l'état des lieux dans les plus brefs délais et renvoie la caution dans le mois suivant le départ, en l'absence de dégradations et sous réserve d'une remise en état des lieux. Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine.
- m) **Les draps, taie d'oreiller, serviettes de bain, torchons et autres linges de maison sont apportés par le locataire.** Une location de ces derniers peut cependant être demandée moyennant **10€ par paire de drap simple et 20€ par paire de drap double** (fournie avec la taie d'oreiller), **5€ par serviette et par torchon**, au plus tard une semaine avant l'entrée dans la location. La literie doit être utilisée normalement, en particulier le couchage se fait avec draps et taies d'oreiller. **Quand un enfant risque de faire pipi au lit, le locataire prévoit des alaises étanches.**
- n) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, vol, et les recours des voisins). Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension "villégiature" ou "location de vacances". Si ce n'est pas le cas, il doit intervenir auprès de son assureur pour demander l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de la clause "villégiature". Une attestation d'assurance pourra lui être réclamée ou à défaut une déclaration sur l'honneur.
- o) Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le locataire s'engage à ne pas sous-louer sauf accord écrit du propriétaire.
- p) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque ou en liquide. Ce dépôt est obligatoire pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués ainsi qu'aux possibles surcharges et surconsommations (gaz, électricité, etc...estimé par le propriétaire).
Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.
- q) Le locataire **ne pourra s'opposer à la visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.
- r) Si le locataire refuse de quitter les lieux, une ordonnance de référé rendue par la présidence du tribunal d'instance de Rodez lui sera adressée dans les plus brefs délais.
- s) Tout manquement aux présentes règles peut entraîner une exclusion prématurée de la location, des poursuites ou la retenue de la caution.

Le propriétaire

Le locataire

Lu et approuvé

ETAT DESCRIPTIF

Organiser son voyage : Nous vous rappelons que les choses ci-dessous ne sont pas fournies et qu'il convient de les apporter pour un plus grand confort d'utilisation de la maison :

N'est pas fourni : Papier toilette, charbon de bois, filtres à café, produit vaisselle (main), produit lave-vaisselle, lessive, éponges, serviettes de table, essuie-tout, sel, poivre, huile, vinaigre, condiments,

Détails des pièces + équipements du rez-de-chaussée :

Cuisine : lave-vaisselle, four, four micro-onde, 3 plaques à induction, hôte aspirante, réfrigérateur, congélateur, grille-pain, cafetière, cafetière senseo, ouvre-boîte, tire-bouchon, cocottes minutes et grands fait-tout, casseroles, poêles, grill, ...

Sur demande : appareil à raclette, appareil à fondue.

Salon salle-à-manger : Table et 12 chaises, fournitures, TV, 2 canapés, cheminée, matériel d'entretien de la cheminée et grilles de cuisson, lecteur DVD, jeux de société.

Buanderie – toilette : lave linge, planche à repasser, fer à repasser, toilettes, étendoir, épingles à linge

Terrasse : 2 tables 12 places au total, barbecue, chaise longue, balancelle, parasol et pergola.

Détails des pièces + équipements du premier étage :

Suite Parentale : **lit en 160 (2 matelas en 80, ne peuvent pas être dissocié)**, TV, armoires, un traversin, 2 oreillers, 2 tables de chevet.

Chambre Alan : **lit en 140**, 2 oreillers, bureau, armoires, TV, commode, 2 tables de chevet, affaires de bébé (chaise haute, baignoire, lit parapluie).

Chambre Loïc : **lit en 140**, 2 oreillers, un traversin, bureau, armoires, TV, table de chevet.

Chambre Nöah : **lit en 90**, TV, bureau, un oreiller, table de chevet, armoire.

Salle-d'eau : douche, lavabo, miroirs.

Salle de bain : baignoire d'angle, lavabo, miroirs.

Toilettes

Détails des pièces + équipements du deuxième étage :

Chambre Tiphaine : **2 lits en 90 (collés, ne peuvent pas être dissocié)**, un **lit en 90**, 3 oreillers, 2 traversins, TV, armoires, 4 tables de chevet, bureau.

Chambre Julie : **lit en 140 (double)**, **2 lits en 110 (simple)**, 2 lit bébés (à barreaux), 4 oreillers, 3 traversins, TV, armoires, rocking chair, bureau.

Salle-de-bain WC : Baignoire, WC, double vasque, miroir.

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire :

Possibilité de stationnement réservé devant le garage (une voiture)

Linge de maison fourni : en supplément

Chauffage : inclus

Bois pour la cheminée : en supplément

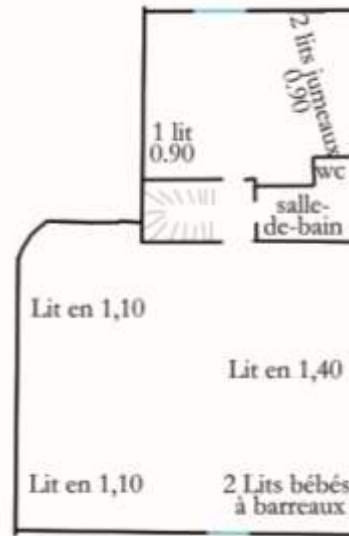
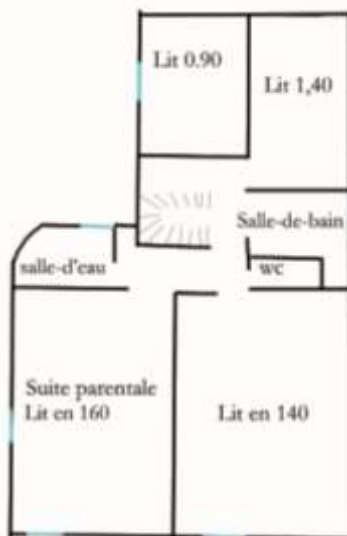


GITE de CARACTERE Compeyre, Aveyron (12) Plan du gite, photos, infos touristiques

Rez-de-chaussée

1^{er} étage

2^{ème} étage



Infos activités visites :

www.millau-viaduc-tourisme.fr/
www.tourisme-aveyron.com/fr

Infos sorties, animations :

Téléchargez l'appli Sortir en Aveyron
ou [cliquez ici](#)

Circuits randos gratuits :

Téléchargez l'appli Rando Parc des
Grands Causses ou [cliquez ici](#)